

# CONCOURS DE POESIE 2026

## REGLEMENT

### ARTICLE 1 : LE SUJET

Dans le cadre de la programmation des musées départementaux, le Département du Tarn en partenariat avec l'association ARPO (Animations, Revues, Rencontres en poésie) organise un concours de poésie en langues française et occitane.

Le sujet de ce concours, « **Parcourir** », s'inscrit dans la thématique culturelle départementale 2026 « *Parcourir. La Culture chemine dans le Tarn* ».

Parcourir, ce n'est pas seulement se déplacer. C'est traverser des espaces et des instants, avancer pas à pas vers une destination ou savourer son chemin. Parcourir, c'est explorer, franchir des étapes, découvrir parfois d'autres horizons pour mieux apprécier ceux du quotidien. Chaque parcours est une invitation à vivre, à ressentir, et pourquoi pas à écrire ?

Les participantes et participants peuvent user de toute forme d'expression écrite (vers, prose, fragments, collages, calligrammes, etc.). Le poème doit être envoyé par courriel, dactylographié et ne devra pas excéder **une page A4 recto**.

### ARTICLE 2 : LE PRIX MAURICE DE GUERIN / LO PRÈMI MAURICE DE GUERIN

Gratuit, le concours de poésie est ouvert aux enfants, aux adolescents et aux adultes. Chaque poète doit impérativement **préciser la ou les catégories pour lesquelles il concourt** et envoie **au maximum un texte par catégorie**.

ŒUVRES EN LANGUE FRANÇAISE		ŒUVRES EN LANGUE OCCITANE	
ŒUVRES INDIVIDUELLES	ŒUVRES COLLECTIVES	ŒUVRES INDIVIDUELLES	ŒUVRES COLLECTIVES
Catégorie Enfants (moins de 12 ans)			
Catégorie Adolescents (12-17ans)	Catégorie Adolescents (12-17ans)	Catégorie Adolescents (12-17ans)	Catégorie Adolescents (12-17ans)
Catégorie Adultes (18 ans et plus)			

### **ARTICLE 3 : L'ENVOI**

Les poètes sont invités à adresser leur production au plus tard **le dimanche 15 mars 2026** par courriel à [musees.departementaux@tarn.fr](mailto:musees.departementaux@tarn.fr).

Chaque participant fait clairement figurer sur une page indépendante du poème :

- Nom, prénom, adresse postale, courriel et numéro de téléphone
- Age et catégorie(s) du concours
- Si le français n'est pas la langue maternelle
- Si l'enfant a fait l'objet d'un accompagnement d'un adulte (pour les catégories « enfants »)

**Chaque participant, par son envoi, garantit l'authenticité de son texte. Tout poème ne présentant pas de coordonnées sera disqualifié.**

### **ARTICLE 4 : LA REMISE DES PRIX**

Les délibérations du jury se tiendront dans le courant du mois d'avril. Dans les jours qui suivent les délibérations, les participants sont informés si leur poème fait l'objet d'un prix du jury.

Les membres des jurys en langues française et occitane sont constitués d'agents de la collectivité départementale, de représentants de l'Education Nationale, de membres d'associations culturelles et de professionnels du monde du Livre.

La remise des prix du concours 2026 se tiendra le **samedi 6 juin au Château-musée du Cayla** lors d'une après-midi placée sous le signe de la poésie.

Les lauréats recevront un prix (livres, papeterie, entrées au musée, etc.) et avec leur accord, les poèmes seront publiés dans une anthologie éditée par la maison d'édition tarnaise [Les Ecrits 9](http://www.les-ecrits-9.com).

La participation au concours de poésie implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Des renseignements complémentaires peuvent être demandés à [musees.departementaux@tarn.fr](mailto:musees.departementaux@tarn.fr)

